

Les systèmes fédéraux multinationaux fonctionnent dans un contexte de tension entre *autodétermination* et *autonomie gouvernementale*. En pratique, il semble difficile de concilier ces deux principes. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, l'autonomie gouvernementale fondée sur la nationalité se solde généralement par une quête d'autodétermination. En principe, l'*autonomie gouvernementale* n'établit pas de lien entre les droits de souveraineté et les caractères distinctifs nationaux, mais s'appuie sur le droit des citoyens (égaux) de jouer un rôle plus actif dans le processus décisionnel. L'autonomie gouvernementale s'articule généralement autour d'un territoire (comme le fédéralisme allemand), mais entraîne souvent une certaine méfiance à l'égard de l'asymétrie fédérale. Dès qu'elle associe les droits de souveraineté à l'identité nationale, l'autonomie gouvernementale tend à produire des distinctions sociales supplémentaires, et les identités des groupes (nationaux) interviennent considérablement dans le processus décisionnel. Par conséquent, l'autonomie gouvernementale dans le cadre d'un État fédéral multinational engendre éventuellement l'autodétermination, qui finit par devenir soit un substitut soit un tremplin vers l'indépendance.

D — Loyauté et confiance fédérale

Mélange complexe de sensibilités nationales, le fédéralisme multinational, pour citer Fernand Dumont, sociologue et essayiste québécois, « tend davantage à concilier les incompréhensions mutuelles plus qu'il ne forge un sentiment de compréhension mutuelle³⁵ ». Il s'agit d'un système d'alliances précaires entre la majorité et de nombreuses minorités, nations et groupes. Ainsi, il est rare que l'ordre politique soit solidement établi et il ne prétend pas l'être. Néanmoins, les défenseurs du fédéralisme attirent souvent l'attention sur son inimitable souplesse. Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne et personnalité européenne qui fait autorité sur la question soutient que « la force historique du fédéralisme réside dans sa capacité d'articuler des intérêts institutionnels antagonistes pour le bien de tous les citoyens, puisque le concept d'intérêt général fournit automatiquement les fondements pour organiser la discipline fédérale³⁶ ». Malheureusement, il s'agit d'une vision unilatérale de la politique et de l'histoire. Il est évident que les fédérations multinationales sont et demeureront des sociétés souffrant d'un schisme profond et qui n'atteindront jamais le niveau d'unité sociale et politique caractéristique des pays ayant une identité nationale unique. Après tout, le nationalisme est la force politique la plus puissante en Occident depuis la fin du XVIII^e siècle.

Comme nous l'avons déjà indiqué, la théorie fédéraliste tend à éluder le problème de l'autorité, par exemple l'exercice de la souveraineté et le fait d'envisager le pouvoir politique en termes très limités. Par conséquent, elle contribue fortement à la démocratie, tant sur le plan théorique que pratique,

35. F. DUMONT, *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1995.

36. J. DELORS, « Pour un véritable fédéralisme européen », *Le Monde*, 15 janvier 1997.